

Les activités annulées pour lutter contre le Covid19

Suite à la déclaration du président de la République du jeudi 12 mars, la ville de Sevran a décidé de prendre un certain nombre de mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus Covid19.

Interdiction de rassemblement

La collectivité suit les recommandations faites par le 1^{er} Ministre concernant l'interdiction de rassemblements associatifs, sportifs et culturels mettant en présence plus de 100 personnes de manière simultanée ([sauf exceptions citées dans l'arrêté du préfet](#)), et la fermeture des écoles, collèges et lycée dès lundi 16 mars.

En conséquence, le concert de ce soir « Héroïnes » de l'Orchestre Symphonique Divertimento, le goûter Louvre organisé à la bibliothèque Marguerite-Yourcenar ce samedi à 15h et le loto de ce dimanche sont annulés.

A noter aussi que les activités du Théâtre de la Poudrerie sont également suspendues.

Interdiction des activités à destination des plus jeunes

Les accueils et activités **en direction des plus jeunes (de 0 à 18 ans révolus)** et organisés par la collectivité sont suspendus **à compter du 14 mars 2020** et jusqu'à nouvel ordre :

- activités sportives : stades, gymnases et piscine ;
- activités culturelles : Conservatoire, atelier Poulbot, Maisons de Quartier, Micro-Folie, bibliothèques (section enfant), Sup de Sub ;
- activités enfance, jeunesse : centres de loisirs, accueils périscolaires, antennes jeunesses, point information jeunesse, Maison des Découvertes ;
- activités petite enfance : crèches, haltes jeux, LAEP, RAM ;
- compte tenu de ces dispositions, **les équipements suivants sont fermés** : piscine municipale, atelier Poulbot, Micro-Folie, Conservatoire. Les autres équipements publics restent ouverts pour le public adulte à l'appréciation des associations.

En revanche, restent ouverts : l'accueil à domicile des Assistantes Maternelles et les services de soins des PMI.

Interdiction des activités à destination des personnes âgées

Les accueils et activités **en direction des personnes âgées** et organisés par Sevran-Séniors sont suspendus à compter du 14 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Les espaces de restauration dédiés aux personnes âgées sont fermés. Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux utilisateurs le service de portage de repas à domicile.

Un registre est également mis à disposition des personnes âgées pour s'enregistrer et être contactés quotidiennement par les agents du CCAS (Tél : 01 49 36 51 95).

Les activités et les services rendus par le CCAS sont maintenus et renforcés.

Enfin, seuls les rassemblements indispensables à la continuité de la vie de la collectivité pourront être maintenus à titre dérogatoire.

À télécharger Arrêté du préfet sur les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus covid19 [arrete_du_prefet_sur_les_mesures_de_lutte_contre_la_propagation_du_coronavirus_covid_19-2.pdf](#) (.pdf - 618.42 Ko)

Publié le 13 mars 2020